ORIGINAL: FRANÇAIS

COMMISSION D'ÉTHIQUE

DÉCISION portant recommandation N° D/04/07

CAS N° 5/2007

Monsieur John Krimsky,
Membre de la commission philatélie, numismatique
et memorabilia olympiques du CIO
Domicilié aux USA –Connecticut

SAISINE et FAITS:

Après avoir été informé que M. John Krimsky, membre de la commission philatélie, numismatique et memorabilia olympique du CIO, a été inculpé de faits de pédophilie par la justice américaine, le 5 décembre 2007 le président du CIO a saisi la commission d'éthique.

Par lettre du même jour, en application de la règle 23 de la Charte olympique et du Règlement de procédure de la commission d'éthique, il a été proposé à M. John Krimsky de produire des observations sur une éventuelle suspension provisoire de toutes ses fonctions au sein du CIO.

Par message internet du 5 décembre 2007, confirmé par lettre signée du même jour, M. John Krimsky a annoncé sa démission de ses fonctions au sein de la commission philatélie, numismatique et memorabilia olympiques du CIO.

AVIS:

La commission d'éthique recommande à la commission exécutive de prendre acte de la démission de M. John Krimsky.

RECOMMANDATIONS:

La commission d'éthique du CIO, après en avoir délibéré conformément à son Statut, recommande à la commission exécutive du CIO de prendre acte de la démission de M. John Krimsky de ses fonctions au sein de la commission philatélie, numismatique et memorabilia olympiques du CIO.

Décision prise à Lausanne, le 7 décembre 2007

Pour le Président, Pâquerette Girard Zappelli Secrétaire de la commission d'éthique